

NOTE D'INFORMATION

Examen Périodique Universel de la République Démocratique du Congo (29.04.2014)

19ème session de l'UPR – Conseil des droits de l'Homme

Résumé des enjeux liés aux enfants

Troïka : Algérie, Koweït et Etats-Unis d'Amérique

I- Enjeux relatifs à la justice juvénile et aux droits des enfants en général

1. Enjeu n°1: violence sexuelle et sexiste

Délégations	Recommandations	Réponses de la RDC
Pays-Bas, Norvège, Namibie, Paraguay, Philippines, Pologne, Sierra-Leone, Slovaquie, Slovénie, Sud-Soudan	<ul style="list-style-type: none">- préoccupations à propos du taux élevé de violence sexuelle et sexiste ; le sujet doit être traité urgemment- établir une agence nationale visant à prévenir la violence sexuelle et sexiste et à assurer l'accès à la justice des victimes de ces actes- réviser le Droit de la Famille pour assurer l'égalité des sexes- strictement renforcer la loi de 2006 sur la violence sexuelle et sa politique de tolérance zéro- envisager de ratifier une résolution éliminant les violations des droits de la femme comme la mariage précoce- fournir plus de ressources et intensifier la mise en œuvre de programmes qui assureraient une meilleure protection des femmes et des enfants face à l'abus et à la violence- adopter des provisions interdisant la polygamie, le mariage précoce et la mutilation génitale féminine- mettre en œuvre des politiques de réintégration et de réhabilitation des victimes de ces actes	<ul style="list-style-type: none">- une nouvelle loi amendant le Code du Travail a été adoptée, fournissant de meilleurs services sociaux pour les femmes, et des efforts ont été faits pour réduire l'écart de rémunération entre les sexes- la participation des femmes dans la vie politique et publique a également été une priorité du Gouvernement- combattre la violence sexuelle a été une des priorités du Gouvernement ; depuis fin 2009, une stratégie nationale pour combattre la violence sexuelle a été adoptée. Elle visait initialement la partie occidentale du pays, mais a été ultérieurement étendue partout dans le pays- le Gouvernement a établi une politique nationale pour l'égalité des sexes ainsi qu'un plan d'action pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de Sécurité. Le Président va bientôt nommer un représentant personnel chargé de combattre la violence sexuelle et sexiste, en vertu de l'accord signé avec le Secrétaire-Général des Nations-Unies le 30 mars 2013, qui été suivi d'un plan d'action actuellement en cours

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembe, Case postale 88 ☐ CH-1211 Genève 20 ☐ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☐ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org

2. Enjeu n°2 : recrutement et utilisation d'enfants par les forces armées et de sécurité

Délégations	Recommandations	Réponses de la RDC
Paraguay, Pologne, Sierra-Leone	<ul style="list-style-type: none"> - démobilisation des enfants dans toutes les forces armées - les délégations saluent l'adoption du <i>Plan d'Action pour Combattre le Recrutement et l'Utilisation d'Enfants, et autres Graves Violations des Droits de l'Enfant, par les Forces Armées et les Services de Sécurité de la RDC</i>, et la promulgation d'une loi qui envisage l'établissement d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme - la RDC devrait s'assurer que sa législation domestique établit une juridiction universelle sur les crimes de guerre, particulièrement ceux en lien avec l'utilisation d'enfants lors des hostilités et la violence sexuelle, incluant le viol 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de huit nouveaux tribunaux pour les enfants dans dix provinces et mesures prises pour réhabiliter et réintégrer les enfants dans la société et le système scolaire - plus de 2'800 enfants ont été démobilisés de groupes armés - en octobre 2012, le Gouvernement de la RDC a signé avec une équipe des Nations Unies un plan d'action pour combattre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces armées de sécurité du Pays, en vertu de résolutions du Conseil de Sécurité

3. Enjeu n°3: peine de mort

Délégations	Recommandations	Réponses de la RDC
Namibie, Belgique	<ul style="list-style-type: none"> - développer des mesures favorables à la suspension finale de la peine de mort - pleinement mettre en œuvre la Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) et adopter une législation adéquate à celui-ci 	<ul style="list-style-type: none"> - la Code Pénal est en cours d'amendement pour s'assurer qu'il est conforme avec le statut de Rome de la CPI - aucune peine de mort n'a été exécutée

4. Enjeu n°4: emprisonnement et conditions de détention

Délégations	Recommandations	Réponses de la RDC
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> - le gouvernement doit prendre des mesures pour améliorer les conditions de détention de ses détenus et pour arrêter l'augmentation du nombre de morts en prison, dues à la surpopulation carcérale, à la malnutrition, au manque ou à l'absence de soins médicaux et à des budgets inadaptés - pénaliser les actes de violence contre les enfants accusés de sorcellerie et organiser une campagne nationale de sensibilisation sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> - le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a émis une décision judiciaire concernant l'établissement, l'organisation et le fonctionnement de comités surveillant la gestion du budget local pour les prisons centrales et provinciales ainsi que les camps de détention (ce qui constitue une innovation pour la gestion des prisons) - établissement de douze tribunaux pour mineurs et de onze tribunaux commerciaux - entre 2010 et 2011, le ministère a recruté 2'000 juges nommés et formés, incluant 400 femmes - le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministre du Genre, des Affaires

Defence for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembe, Case postale 88 ☐ CH-1211 Genève 20 ☐ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ☐ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org

		<p>Familiales et des Enfants ont signé les Arrêtés Interministériels N°490/CAB/MIN/J & DH/2010 et N°044/CAB/MIN.GEFAE, établissant un comité de médiation sur la justice juvénile le 29 décembre 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a signé les Arrêtés N°001/CAB/MIN/J & DH/2011, établissant des sièges secondaires pour les tribunaux pour mineur, et N°002/CAB/MIN/J & DH/2011 définissant la juridiction et le groupement de juridiction pour les tribunaux pour mineur à propos de l'exécution de mesures éducatives, protectives et de placement - des mesures efficaces ont été prises pour protéger les enfants des accusations de sorcellerie par le biais de l'article 160 de la loi relative à la protection de l'enfant qui stipule que : <ul style="list-style-type: none"> « Quiconque attribue malicieusement et publiquement un acte à un enfant, qui irait à l'encontre de l'honneur et de la dignité de l'enfant, est passible d'une peine comme l'emprisonnement et d'une amende »
--	--	--

5. Enjeu n°5: travail et exploitation des enfants

Délégations	Recommandations	Réponses de la RDC
Namibie	- prendre des mesures supplémentaires pour éliminer le travail des enfants et formuler une stratégie nationale associée à cette problématique	-

6. Enjeu n°6: besoins fondamentaux des enfants (éducation, etc.)

Délégations	Recommandations	Réponses de la RDC
Afrique du Sud, Etat de Palestine	- financement adéquat pour l'éducation afin d'augmenter le nombre d'écoles et de professeurs, d'améliorer la qualité de l'enseignement et des infrastructures scolaires, ainsi que d'assurer <i>de facto</i> un accès égal aux filles à tous les niveaux d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - la République Démocratique du Congo a développé une stratégie nationale d'éducation couvrant les sous-secteurs primaire, secondaire et vocationnel entre autres, qui a été mis en œuvre par le Plan Intérimaire pour l'Education - l'initiative phare de la stratégie, lancée en 2010, est la gratuité de l'éducation primaire dans les écoles du secteur public dans l'ensemble du pays, à l'exception de Kinshasa et Lubumbashi - construction et rénovation de facilités scolaires - la part du budget national dédié à l'éducation a augmenté de 15% en 2013 et de 17% en 2014

II- Autres enjeux pertinents ayant reçu des retours positifs de la part des Etats présents lors de l'examen

- la création d'un pouvoir judiciaire fort et indépendant et l'adoption de mesures nécessaires pour garantir le combat contre l'impunité de toutes les violations des droits de l'homme (le Gouvernement a pris nombre de mesures pour combattre l'impunité ; notamment la loi d'avril 2013 qui a été promulguée à cette fin)
- la législation pour la protection des défenseurs des droits de l'homme (en suspens depuis 2012, qui sera déposée à l'Assemblée Nationale)
- la création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme
- la signature des Déclarations de Nairobi, qui ont formellement mis fin aux hostilités M23
- la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la Torture
- la coopération étroite avec la communauté internationale dans la préparation du rapport pour l'Examen Périodique Universel

III- Adoption du rapport : recommandations acceptées

* récurrence des conflits armés

- À la suite de ces conflits, le budget est limité, en raison de la faible mobilisation des recettes publiques d'une part, et en raison, d'autre part, de la répartition de la plupart des ressources disponibles à l'impérieuse nécessité de ramener la paix dans le pays
- les allocations au secteur social, à la justice et au secteur des droits de l'homme sont inadéquates et de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire continuent à avoir lieu

* le non-respect par les pays de la région des Grands Lacs avec les engagements pris dans le cadre de la restauration de la paix et de la sécurité en République Démocratique du Congo et dans la région.

- Le Cadre Régional pour la Paix, la Sécurité et la Coopération (Février 2013)